



MEDECINE OSTEOPATHIQUE

5, rue des Suisses 75014 PARIS

Table Ronde sur l'Ostéopathie, 26 octobre 2017.

Monsieur le Député,

Nous vous remercions d'organiser cette table ronde, qui permet à tous les acteurs de l'Ostéopathie de s'exprimer.

Nous souhaitons que vous puissiez défendre devant l'assemblée notre profession à partir de ces échanges.

Nous vous proposons, quelques réflexions sur l'évolution de l'Ostéopathie.

Nous pensons que la menace la plus grave sur l'avenir de notre profession est la confusion des genres, confusion entre méthode et médecine, entre remboursement et assurance complémentaire, entre santé et bien être.

Les magistrats confrontés aux premiers litiges ont tout de suite compris que le manque de définition précise du métier d'Ostéopathe, allait créer un flou abyssal dans la responsabilité professionnelle due aux patients.

Affiliés à la CIPAV, nous nous interrogeons sur l'évolution de cette caisse de retraite qui communique sur d'inquiétantes majorations de cotisations.

En vous remerciant de porter attention à notre point de vue, soyez assuré, Monsieur de Député de notre volonté et de notre disponibilité pour contribuer à l'évolution de notre profession.

Catherine LE RAY

Présidente de MO- Médecine Ostéopathique



MEDECINE OSTEOPATHIQUE

5, rue des Suisses 75014 PARIS

Table ronde sur l'Ostéopathie, 26 octobre 2017.

La loi de 2002 et les décrets d'application

Depuis sa création qui remonte à plus de trente ans, « MO-Médecine Ostéopathique » anciennement SNOF, défend une profession ostéopathe indépendante et à haut niveau de responsabilité.

Si nous pouvons comprendre la défiance des instances médicales allopathiques à l'encontre des médecines alternatives, nous refusons la réduction de l'ostéopathie à des techniques manipulatoires et nous défendons le diagnostic ostéopathique en préalable à toute technique ostéopathique, à la différence des thérapies manuelles pratiquées à partir d'un diagnostic médical classique.

Cette position est en adéquation avec l'esprit de la loi de 2002 reconnaissant l'ostéopathie comme profession de 1ere intention
En revanche, les décrets sont teintés de cette défiance citée plus haut, et imposent des restrictions aux actes d'ostéopathie dans l'article 3.

Le principe de précaution doit s'appliquer avec raison sur la qualité de la formation des Ostéopathes et non par des certificats de non contre-indication inapplicables dans les faits.



MEDECINE OSTEOPATHIQUE

5, rue des Suisses 75014 PARIS

Table ronde sur l'Ostéopathie, 26 octobre 2017.

Les dangers du titre partagé

Depuis l'édiction des décrets nous constatons que le partage du titre n'est pas la solution ;

- La responsabilité de l'Ostéopathe dans le domaine de la santé demeure floue et mal définie
- Le titre accolé à une profession de santé régie par le Code de la Santé Publique devient un ornement entraînant la confusion auprès des patients.

Cette situation engendre :

- Une ambiguïté administrative sur les prises en charge de l'assurance maladie
- Un flou juridique sur la responsabilité civile des professionnels
- Des dérives potentielles commerciales voire sectaires à cause de la publicité faite aujourd'hui autour de l'Ostéopathie

Ces risques ont été dénoncés dans le rapport de l'IGAS dès 2010



MEDECINE OSTEOPATHIQUE

5, rue des Suisses 75014 PARIS

Table ronde sur l'Ostéopathie, 26 octobre 2017.

Vers un titre protégé et un statut professionnel pérenne

MO-Médecine Ostéopathique souhaite :

- un titre protégé acquis après des études préparant à un diplôme d'état ou par des équivalences LMD, les filières d'études seraient privées ET publiques (une école publique à été créée en Suisse).
- La mise en place d'un statut d'Ostéopathe pour les salariés exerçant l'ostéopathie dans les établissements publics ou privés.
- Une nomenclature spécifique à l'Ostéopathie sur les listes d'experts judiciaires (préconisée par le Procureur Ricard).
- Une liste officielle des Ostéopathes, comme un ordre pourrait le mettre en place, consultable par les usagers pour confondre les supercheres tels des professionnels non ostéopathes figurant à la rubrique Ostéopathie de certaines plateformes.